



Arrêté de circulation

Pour

Empiètement sur la chaussée

Mairie de l'Ile Bouchard

Le Maire de la commune de l'Ile bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 23 février 2024 de Monsieur JOUTEUX Guillaume de la société COLAS domicilié au 02 rue de la Plaine 37390 à METTRAY,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du mardi 27 février 2024 au vendredi 15 mars 2024,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux d'assainissement EP-EU-AEP, rue de la Gare 37220 à l'Ile Bouchard, un empiètement sur chaussée sera effectué du mardi 27 février 2024 au vendredi 15 mars 2024, par la société COLAS demeurant au 02 rue de la Plaine 37390 à METTRAY.

ARTICLE 2

La rue de la Gare sera interdite à la circulation de l'intersection de la Place Verdun à l'intersection de la rue de l'Hôpital, durant les travaux, sauf pour les riverains,

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, l'entreprise SAS ETS MAUPIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard, le 23 février 2024

Arrêté n° 2024-02-39	
PUBLIÉ LE	23/02/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,

Nathalie VIGNEAU

